

## OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 21 décembre 2023**

**Objet : Approbation des conventions de réservation de logements sis 87, 89bis et 89ter rue Edouard Vaillant à Levallois en contrepartie de la garantie d'emprunt et de la subvention de surcharge foncière de la Ville de Levallois.**

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt et un décembre, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

**Etaient présents :** Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Madame Agnès POTTIER-DUMAS - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia BUGAJSKI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Chantal LABORDA - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Hugo DAPINO - Monsieur Jean-Yves CAVALLINI - Monsieur Luc AIT AISSA – Madame Annie MANDOIS  
Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Gérard HUOT

**Ont donné pouvoir :**

Madame Raymonde MADRID à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE  
Madame Sophie DESCHIENS à Madame Agnès POTTIER-DUMAS  
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI  
Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA  
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY  
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

**Etaient excusés :**

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE  
Monsieur Guy QUENNEVILLE

**Etaient absents :**

Madame Victoria DOGNIN

## LE CONSEIL

Vu les articles R.331-1 à R.331-28 et R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération n°7 du 13 décembre 2022 du Conseil d'administration de l'OPH Rives de Seine Habitat ayant approuvé l'acquisition auprès de la SA HLM LOGIREP de 12 logements LLI et de 13 places de stationnement sis 87, 89bis et 89ter rue Edouard Vaillant à Levallois pour un montant de 4 230 000 euros HT-HD ;

Vu la décision n°2022dd09200317 du 21 décembre 2022 de la DRIHL des Hauts-de-Seine portant agrément PLS des 12 logements locatifs sociaux ouvrant droit à un prêt PLS de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu la promesse de vente signée le 26 juin 2023 entre la SA HLM LOGIREP et l'OPH Rives de Seine Habitat relative auxdits biens prévoyant la réalisation de la vente au plus tard le 29 décembre 2023 ;

Vu l'offre de prêt en annexe en date du 20 novembre 2023 de la Caisse des dépôts et consignations pour un Prêt d'un montant total de 3 061 600,00 euros constitué de 3 Lignes du Prêt ;

Considérant que l'OPH Rives de Seine Habitat a sollicité auprès de la Ville de Levallois la garantie de l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant total de 3.031.600,00 euros en contrepartie de droits de réservation à hauteur de 20% des logements locatifs sociaux réalisés ;

Considérant que l'OPH Rives de Seine Habitat a sollicité auprès de la Ville de Levallois une subvention de surcharge foncière de 1.200.000 euros, afin de compenser le surcoût financier lié à la mise en œuvre de cette opération, en contrepartie de droits de réservation à hauteur de 40% des logements locatifs sociaux réalisés ;

Vu les conventions de réservation de logements sis 87, 89bis et 89ter rue Edouard Vaillant à Levallois en contrepartie de la garantie d'emprunt et de la subvention de surcharge foncière de la Ville de Levallois, ci-annexées ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les conventions de réservation de logements sis 87, 89bis et 89ter rue Edouard Vaillant à Levallois en contrepartie de la garantie d'emprunt et de la subvention de surcharge foncière de la Ville de Levallois, ci-annexées.

**Article 2** : Autorise le Directeur Général à signer lesdites conventions et de lui conférer tous pouvoirs à cet effet.

**Résultat des votes** : 27 voix pour

La délibération N° 2 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

**Article 3** : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

**ADOpte**  
**Pour Extrait Conforme**  
**Le Président,**

